



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy en Velay le 14/11/2013

COMPTE RENDU DE MANDAT – CAPL de préparation de la liste d'aptitude de B en A 12/11/2013

Bien sûr FO aurait pu faire une longue déclaration rappelant ses principes en matière de promotion interne et aurait pu, comme l'ont fait certains, réclamer les critères les plus objectifs possible pour départager les candidats, et ensuite plaider le dossier le moins avancé en ancienneté...

Les représentants de **FO DGFIP** ont préféré s'en tenir à une approche plus sobre de ce difficile exercice qu'est la CAPL de préparation de la liste d'aptitude de B en A.

Rappelons que les candidats sont classés en trois groupes «excellents », «très bon » et «à revoir » et que la CAPL évoque le positionnement dans un de ces trois groupes mais ne vote pas sur le classement à l'intérieur du groupe «excellents », pas plus que sur les autres, ce classement étant l'apanage du directeur, ce que FO approuve.

En effet, dans la comparaison des mérites respectifs des uns et des autres pour accéder au grade supérieur le rôle du syndicat est forcément ambivalent.

Pour **FO DGFIP** ce mode d'accès à la catégorie supérieure doit demeurer marginal, la voie qui met réellement à égalité de chance les candidats étant celle du concours.

La liste présentée par la direction comportait 12 noms classés en : 4 excellents, 4 très bons et 4 à revoir.

En 2012 le groupe «excellents » comportait également 4 agents dont l'un a été promu par la CAPN. Cette année un collègue muté dans le département au 01/09 s'est intercalé dans ce groupe dans la mesure où il était déjà classé «excellent » numéro 2 dans son département en 2012, et avait donc vocation à être numéro 1 en 2013.

Cet impondérable a eu pour effet de figer le positionnement de toute la liste.

En effet, pour le directeur, impossible faire passer plus d'un agent du groupe TB au groupe Excellent. Or, l'unanimité n'ayant pu se faire sur un seul agent les choses sont restées en l'état.

De même aucun dossier n'a pu être sorti pour «monter » en «très bon », les appréciations des 4 étant proches.

Au moment du vote le président est parvenu à infléchir la position d'un syndicat représentant le personnel en le faisant passer du vote «contre » au vote «pour ». Pour FO, même si le syndicat doit pratiquer largement le dialogue avec la direction, dans l'intérêt des agents, il doit néanmoins savoir faire respecter son indépendance, sinon, c'est l'existence même des CAPL qui est remise en cause.

La représentante **FO DGFIP** s'est abstenue sur les groupes «excellent » et «très bon » dans la mesure où le directeur s'est opposé à l'avancement d'un ou 2 TB à Excellent. Elle a voté contre le classement «AR » car ces agents ont vocation à être classés «TB ».

Votes :

	Excellents	Très bons	A revoir
FO DGFIP :	Abstention	Abstention	Contre
Solidaire :	Pour	Abstention	Abstention
Direction :	Pour	Pour	Pour

Les représentants **FO DGFIP** à la CAPL des inspecteurs :

Chantal BONELLO titulaire et Jean-Louis PAYRARD suppléant.



Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à

, le

signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu